

2013

Baromètre d'opinion des responsables de l'Économie Sociale et Solidaire

En savoir plus

Grâce à son Observatoire, la CRESS dispose d'un outil d'appui pédagogique pour les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire souhaitant mettre en œuvre des enquêtes : aide à l'élaboration de questionnaires, traitement et analyse des données, valorisation et diffusion des résultats sous forme de publications.

L'Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire est également en capacité de produire des études et diagnostics sur les territoires infra-départementaux des Pays de la Loire.

CRESS Pays de la Loire : 02 40 74 02 49
cress.pdl@cress-pdl.org

Directeur de la publication : Alain DURAND

Comité de rédaction : Karine FENIES DUPONT
Anne LE POCHAT

Les partenaires financiers de l'Observatoire :



Cette année, le baromètre d'opinion s'est tout particulièrement intéressé au secteur associatif.

Cette vague d'enquête de conjoncture permet de donner la parole aux dirigeants sur la façon dont leurs associations ont vécu les premiers mois de l'année 2013, et sur la façon dont ils envisagent les prochains mois d'automne.

En 2012, la situation économique des organisations était très tendue, et les craintes pour l'avenir encore présentes.

Les chiffres du dernier bilan de l'emploi nous l'ont démontré et le ressenti des responsables du secteur nous le confirme : l'ESS se trouve, non plus comme l'an dernier, dans une période charnière, mais dans une période réellement critique.

Ajouté à cela, le baromètre montre à quel point la coopération et le recrutement s'inscrivent dans une réflexion de moyen et long terme. En effet, depuis l'information jusqu'à l'anticipation de la sortie du dispositif des «emplois d'avenir», les résultats montrent combien la pérennisation des emplois et les moyens financiers nécessaires pour compléter les aides de l'État sont réfléchis en amont de l'engagement des associations.

A nous, acteurs de l'ESS et responsables politiques, de nous emparer de ces constats pour orienter des actions ciblées d'observation, de soutien ou d'accompagnement du secteur.

Alain DURAND
Président de la CRESS des Pays de la Loire

NOTE AUX LECTEURS

La présente publication est une synthèse des réponses des 173 responsables d'associations employeurs qui ont été enquêtés en Pays de la Loire.

L'ESS dans les Pays de la Loire

En 2012 :

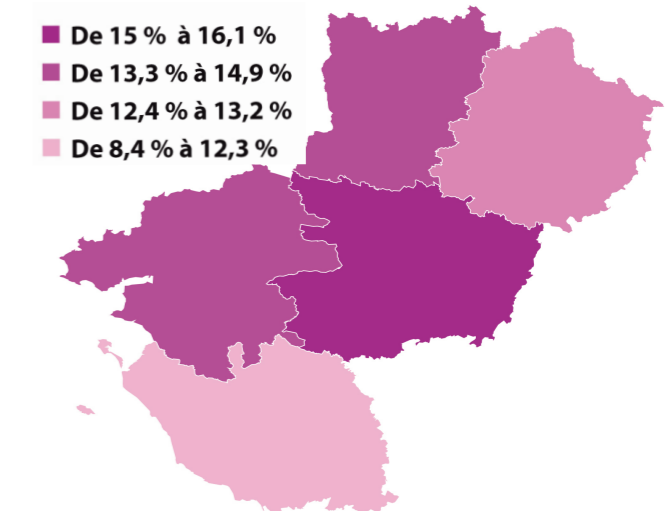
- 13 800 établissements employeurs
- 152 400 salariés
- 3,22 milliards d'euros de masse salariale brute annuelle.

Comparée à l'économie ligérienne (hors secteur public), l'Économie Sociale et Solidaire représente :

- 13 % des établissements employeurs
- 14 % de l'emploi salarié privé
- 11,9 % de la masse salariale.

Poids de l'Économie Sociale et Solidaire en Pays de la Loire en 2012

Proportion du nombre de salariés (en%), par rapport au total des salariés privés



Source cartographique : Artique
Source des données : ACOSS-URSSAF-MSA
Traitement R&S, CRESS-Observatoire de l'ESS

Vous pouvez retrouver toutes les publications de l'Observatoire sur le portail de la CRESS : www.cress-pdl.org, rubrique « L'Observatoire / Publications ».



CRESS des Pays de la Loire - Septembre 2013

La santé des organisations de l'ESS...

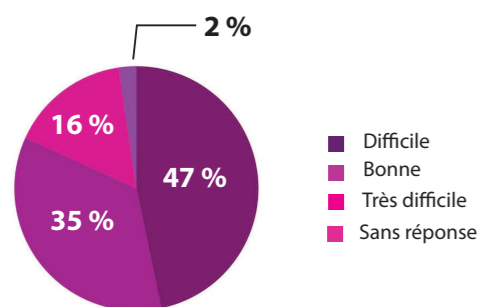
Les responsables associatifs ont été interrogés sur leur perception de la situation de leur organisation durant les derniers mois et sur leur vision pour les mois à venir.

... ces derniers mois

Comme au plan national, une majorité de responsables considère que la situation générale (missions, projets) de leur association est bonne. En revanche, les responsables des structures de grande taille sont plus partagés.

En ce qui concerne le bénévolat (nombre, disponibilité, savoir-faire,...) les tendances sont les mêmes qu'au plan national : plus le nombre de salariés est faible, plus l'association doit s'appuyer sur ses bénévoles et plus les difficultés sont vivement ressenties. C'est ainsi que 39 % seulement des associations de 1 à 2 salariés considèrent que la situation est bonne de ce point de vue, alors qu'ils sont 54 % dans les associations de plus de 10 salariés.

Depuis le début de l'année 2013, comment jugez-vous la situation financière de votre association ?

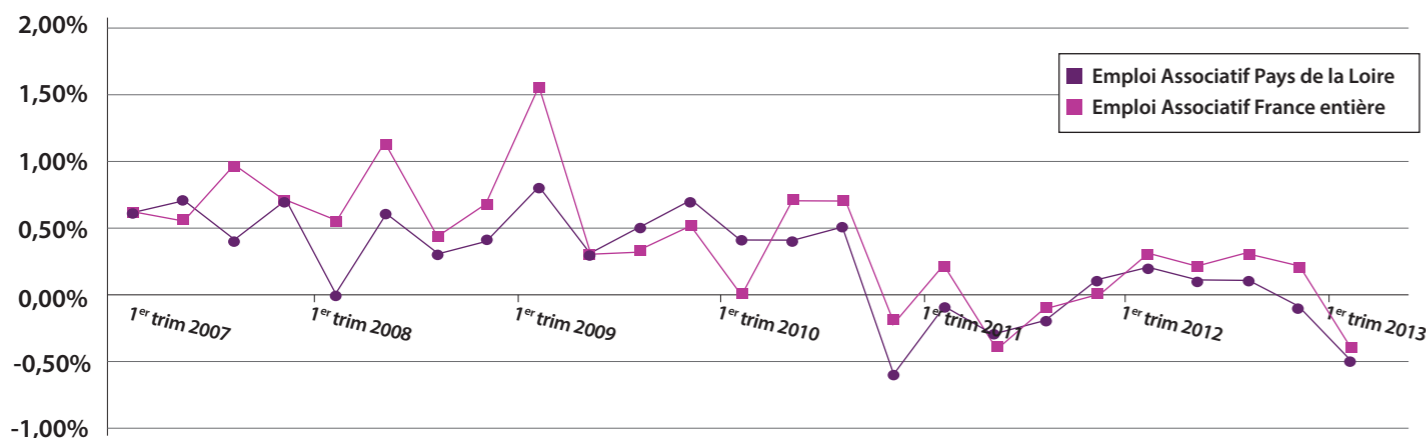


Source : CRESS-Observatoire de l'ESS, d'après baromètre 2013, R&S

Bien que majoritairement positifs sur la situation générale de leur association, ils ne sont que 35 % à juger leur situation financière satisfaisante, et à peine 30 % parmi les associations de taille plus importante.

Ces résultats qui peuvent paraître paradoxaux montrent la volonté et la ténacité des dirigeants associatifs face aux difficultés : par conviction et parfois par obligation, faute de pouvoir renoncer à des missions de service public ou face à des besoins sociaux grandissants.

Une évolution conjoncturelle régionale inquiétante pour le 1^{er} trimestre 2013...



Sources : CRESS-Observatoire de l'ESS, d'après ACOSS-URSSAF-MSA - Traitement R&S

Depuis le 2^{ème} trimestre 2012, l'évolution régionale est un peu plus favorable que la variation nationale. Toutefois, la région Pays de la Loire n'est pas épargnée par la forte baisse généralisée du 1^{er} trimestre 2013. Celle-ci épargne le secteur sanitaire et social mais touche de plein fouet les secteurs de la culture et du sport.

... après l'été 2013

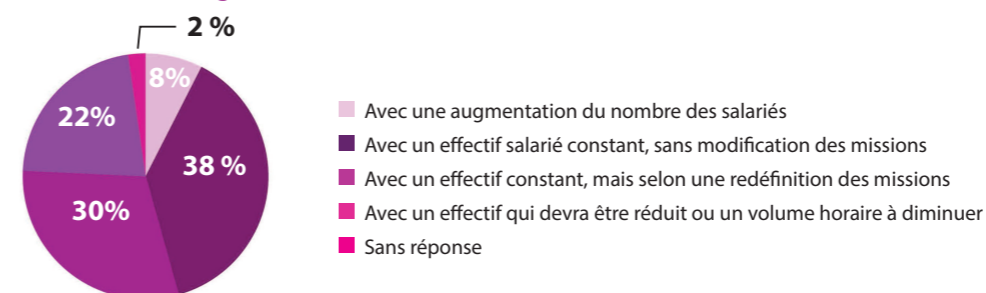
Alors que la situation est jugée bonne aujourd'hui par 55 % des responsables interrogés, ils ne sont que 45 % à estimer qu'elle le restera demain. On retrouve en région la même vision pessimiste qu'au plan national.

En outre, la détermination n'est plus la même qu'en 2012 où les 3/4 avaient des projets pour les mois à venir. Ils ne sont que 62 % en 2013 et moins nombreux encore dans les associations de 3 à 9 salariés.

Enfin, seulement 8 % des dirigeants d'associations envisagent une augmentation du nombre de leurs salariés. Ils sont proportionnellement deux fois moins nombreux dans les associations salariant entre 3 à 9 personnes.

Inversement, 22 % des associations de la région pensent plutôt revoir leurs effectifs ou le temps de travail à la baisse. Parmi celles qui ne prévoient pas de changement (68 % en cumul), 30 % envisagent tout de même une redéfinition des missions (37 % dans les associations de 3 à 9 salariés).

Comment envisagez-vous les mois à venir ?



Source : Observatoire de l'ESS, d'après baromètre 2013, R&S

Les coopérations entre associations.. en place ou envisagées

Les coopérations interassociatives, qu'elles soient informelles ou menées dans le cadre de conventions, sont fréquentes. Et rares sont les dirigeants à estimer qu'elles ne sont pas utiles.

Parmi ceux qui n'adhèrent pas à un regroupement, la moitié considère que la question mérite réflexion et l'autre moitié qu'elle est sans objet, parfois à juste titre au regard de leur activité ou du fonctionnement de leur association.

En ce qui concerne les fusions, il est intéressant de noter que 24 % sont prêts à l'envisager : un choix motivé par les difficultés rencontrées ces derniers mois ?

Si votre association entretient des relations avec d'autres associations, pouvez-vous indiquer sous quelle(s) forme(s) et si ces coopérations sont en place ou envisagées ?

	Oui, c'est le cas	Non, mais ça pourrait être envisagé	Non, et ce n'est pas utile	Sans réponse	Total
Votre association a des relations informelles et ponctuelles avec d'autres associations	82 %	11 %	6 %	1 %	100 %
Les relations qu'elle entretient avec d'autres associations sont formalisées dans le cadre d'une convention de coopération ou de partenariat	53 %	29 %	16 %	2 %	100 %
Votre association adhère à un groupement (d'achat, d'employeurs, d'intérêt économique, de coopération sociale ou médico-sociale)	15 %	42 %	41 %	2 %	100 %
Le rapprochement est tel qu'il va donner lieu à une fusion avec une autre association	2 %	24 %	70 %	3 %	100 %

Source : Observatoire de l'ESS, d'après baromètre 2013, R&S

Responsables associatifs et avenir du secteur

Les responsables associatifs ont été interrogés sur l'avenir du secteur associatif. Plus précisément, nous avons recueilli leurs avis et souhaits concernant l'évolution à moyen terme (deux ou trois années) du secteur associatif.

Quel jugement portez-vous sur chacune des options suivantes concernant le secteur associatif ? Selon vous, sont-elles très importantes, importantes, peu importantes ou pas souhaitables ?

	Très important	Important	Peu important	Pas souhaitable	Sans réponse	Total
Renforcer la coopération avec les entreprises, notamment du tissu local	39 %	36 %	19 %	5 %	2 %	100 %
Obtenir une vraie reconnaissance de l'État	71 %	24 %	5 %	1 %	0 %	100 %
Obtenir une vraie reconnaissance des collectivités territoriales	80 %	20 %	0 %	0 %	0 %	100 %
S'organiser avec d'autres associations pour mutualiser les moyens disponibles afin d'être plus ambitieux	36 %	49 %	11 %	3 %	0 %	100 %
S'organiser entre associations pour faire face à la concurrence avec le secteur lucratif	33 %	31 %	26 %	9 %	1 %	100 %
S'affirmer davantage au sein du secteur de l'économie sociale et solidaire	37 %	40 %	18 %	2 %	2 %	100 %
Mieux se fédérer pour faire valoir l'expertise du secteur associatif et participer à la construction des politiques publiques	50 %	36 %	11 %	3 %	1 %	100 %
Imaginer une distinction (label), au sein du secteur associatif, selon les objectifs et les caractéristiques de chacune des associations	28 %	35 %	26 %	9 %	2 %	100 %

Source : Observatoire de l'ESS, d'après baromètre 2013, R&S

Cette question marque une nouvelle fois les attentes des responsables d'associations en termes de reconnaissance de la part des pouvoirs publics (État et collectivités territoriales).

Les deux réponses suivantes concernent les rapprochements entre associations : pour une mutualisation de moyens ou pour pouvoir participer à la construction des politiques publiques.

Quant à leur pronostic personnel sur le devenir du secteur associatif, les responsables d'associations se font peu d'illusions sur la reconnaissance pourtant attendue de la part de l'État, encore moins sur les soutiens financiers qu'il leur accordera (seulement 6 % de réponses positives). En revanche, ils s'attendent à de fortes sollicitations de la part des collectivités territoriales, sans trop d'espoir là encore, sur la reconnaissance et les moyens qui devraient en découler.

Il convient également de souligner que les responsables associatifs sont optimistes sur la reconnaissance des citoyens et des médias, (respectivement 60 % et 17 %).

Associations et Emplois d'avenir

Le Gouvernement a mis en place un dispositif de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés, notamment avec la mise en œuvre des «emplois d'avenir», auxquels peuvent prétendre les associations, qu'elles soient déjà employeurs ou qu'elles ne disposent encore d'aucun salarié.

Un manque de connaissance du dispositif... surtout pour les associations de petite taille

Pour chaque thème proposé (les interlocuteurs, les aspects financiers, le type de contrat, la formation...), les associations de plus grande taille sont les mieux renseignées. Le manque de connaissance des autres associations de moins de 10 salariés s'exprime par des réponses négatives et un taux d'abstention élevé.

Comme observé au plan national, le déficit d'information porte surtout sur ce qui va se passer après le recrutement, en termes d'accompagnement, de tutorat et de formation.

Et donc un intérêt moindre de la part des associations de petite taille

Environ 40 % des responsables d'associations se disent «pas intéressés» ou «pas concernés» par un emploi d'avenir. Parmi les autres, 8 mois après l'entrée en vigueur du dispositif, plus de 10 % des dirigeants déclarent avoir un projet ou préparer un dossier. Ce sont surtout les associations de grande taille, dont on a vu qu'elles étaient mieux informées, et dont on sait qu'elles sont mieux armées pour monter les dossiers. On observera également que certaines d'entre elles font partie de réseaux associatifs ayant signé des accords-cadres au plan national et peuvent en cela être encouragées.

Les petites associations, quant à elles, sont proportionnellement plus nombreuses à avoir renoncé (incertitudes sur les obligations imposées aux employeurs par rapport aux jeunes, manque de moyens humains pour accompagner le jeune, moyens financiers complémentaires à trouver,...).

Deux viviers sont à explorer : les associations qui n'ont pas encore évoqué le sujet et celles qui pourraient être intéressées sous réserve de pouvoir partager un emploi d'avenir, soit avec une autre association soit dans le cadre d'un groupement d'employeurs. Elles sont proportionnellement plus nombreuses, 30 % au total.

Bien que les relations soient jugées bonnes avec les prescripteurs, des craintes persistent

En mai 2013, la moitié des associations de moins de 10 salariés n'avait pas eu de contact avec les «prescripteurs» (Missions locales, Pôle emploi, Cap emploi pour les jeunes handicapés). Un large potentiel reste donc à convaincre, même si toutes ne sont pas concernées.

Lorsque des contacts ont été pris, les relations sont le plus souvent jugées bonnes, parfois après une période d'adaptation liée à la mise en place de la mesure, ou aux contacts avec les prescripteurs pris pour la première fois, ou encore aux aspects administratifs et objectifs d'insertion inhérents au dispositif.

Si vous avez des hésitations par rapport aux emplois d'avenir, sur quels sujets portent-elles ?

Les démarches préalables à l'embauche du salarié	18 %	
Les conditions liées à l'âge du salarié	24 %	La crainte de ne pas pouvoir pérenniser l'emploi arrive en tête des préoccupations, suivie des moyens financiers nécessaires pour compléter les aides de l'État.
L'obligation de recruter un jeune peu ou pas qualifié	41 %	
La nécessité de réunir les moyens financiers complétant les aides proposées	43 %	Viennent juste derrière les moyens financiers, les moyens humains pour encadrer et accompagner le jeune et l'absence de qualification. La hiérarchie des préoccupations correspond à celle observée au plan national.
La nécessité de disposer des moyens pour encadrer et suivre un jeune peu expérimenté	40 %	
La nécessité de mettre en place des actions de formation	29 %	
La règle générale prévoyant un temps plein	29 %	
La crainte de ne pas pouvoir pérenniser l'emploi	51 %	
Les incertitudes sur les possibilités de rompre le contrat au cours des 3 ans	2 %	